



Mairie de Charensat

Réunion du 25 septembre 2023

Présents : MM. BLANCHON – BACCONNET – BARRIERE – BENARD-SERRURIER – BUISSON - CLOAREC – CUNY - DUBOISSET – GOURSON – GRANDSAIGNE – MOURDON – POUCHOL - SENETAIRE.

Absents excusés : DOS SANTOS (pouvoir à GOURSON) – MARTIN.

Date de convocation : 14/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 25 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANCHON François, Maire. Mesdames Chantal BACCONNET et Michèle DUBOISSET ont été nommées secrétaires de séance.

Approbation du compte-rendu du 16 août 2023 : Adopté 14 pour – 0 contre – 0 abstention.

- Adhésion à un groupement de commandes pour les études portant sur le changement des chaudières fioul et propane.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est inscrite à l'opération collective COCON63-3 initiée par le Département avec l'appui technique de l'Aduhme qui a pour vocation de substituer les chaudières fioul/propane des bâtiments des collectivités publiques du Puy-de-Dôme par des solutions de production de chaleur renouvelable, afin de faire face aux obligations réglementaires de réduction des émissions de CO2 et à l'envolée des prix de l'énergie. Pour poursuivre ce dossier la commune doit adhérer à un groupement de commandes pour les études et approuver l'acte constitutif. Accord avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention.

- Approbation de l'assiette des coupes 2024 pour les forêts relevant du régime forestier.

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2024 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier. Les parcelles concernées sont 1A – 12A – 13U – 2B – 6A – 7A – 9A.

Accord avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention.

- Admission en non-valeur.

Monsieur le Maire présente les états transmis par le Service de Gestion Comptable de Riom concernant les admissions en non-valeur pour lesquelles elle ne peut réglementairement pas poursuivre le recouvrement sans nouvelles informations sur les redevables, pour les services eau et assainissement.

Service eau : Montant de la liste de non-valeur : 1 272.14 €. Des éléments pouvant permettre au SGC de poursuivre le recouvrement sont apportés par les membres du conseil, qui décide à 14 pour – 0 contre – 0 abstention de n'admettre en non-valeur que la somme de 271.15 €.

Service assainissement : Montant de la liste de non-valeur : 21.50 €. N'ayant pas d'éléments nouveaux, les membres décident à 14 pour – 0 contre – 0 abstention d'accepter l'admission en non-valeur pour la totalité de la somme.

- Contrat de prestations d'assistance juridique pour 2023-2024.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune a souscrit un contrat en 2018 avec le cabinet d'avocats Teillots et Associés, renouvelé tous les ans depuis. Il propose à l'assemblée de réitérer pour l'année 2023-2024, au même tarif que les années précédentes, à savoir 3 840 € TTC. Accord avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention

- Ecole : piscine.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de remboursement de la coopérative scolaire, pour les entrées et transports à la piscine pour l'année 2022/2023. Il rappelle que les communes de Charensat et Biollet participent à hauteur de 50 % chacune. Coût total : 2 020.00 €, soit 1 010.00 € pour chaque commune. Accord avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention.

- Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose de voter les subventions pour l'année 2023 comme suit :

*Animation aux Mésanges Bleues : 350.00 € * Amicale des Chasseurs : 370.00 € * APE Biollet Charensat Espinasse : 350.00 € * Entente Foot Charensat / Montel / Villossanges : 500.00 € * Association de Gym : 170.00 € * Auto Moto Vert : 230.00 € * Club de l'Avenir : 300.00 € * Comité de jumelage : 120.00 € * Comité des fêtes : 500.00 € * Pompiers du Montel : 385.00 € * Spécimen Carpes des Combrailles : 100.00 € * UNC-AFN Biollet-Charensat : 120.00 € (+ achat de 2 gerbes) * Association de gestion des baux communaux : 1 000.00 € * Club des jeunes : 300.00 € * Panier Charensatois : 400.00 €.

Accord avec 12 pour 0 contre 2 abstentions pour les montants des subventions aux associations.

-Subvention à ACDC pour l'année 2023

Monsieur Le Maire rappelle que chaque année une subvention de 600 € est versée à l'ACDC pour la mission de gestion du matériel d'animation (rémunération d'un salarié sur un temps de travail de 5/35^{ème} par semaine). Une fois par an, pour la fête à thème (fête patronale), le matériel est prêté gratuitement. Il est demandé de changer la fête à thème à savoir « La foire aux dindes » en remplacement de la fête patronale.

Accord pour verser la subvention de 600 € en 2023 avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention

-Tarifs électricité de la salle des fêtes du 31/12/2022 au 31/10/2023.

Monsieur le Maire rappelle la délibération relative aux tarifs de la salle des fêtes en date du 7 décembre 2022. Il avait été délibéré que la facturation de l'électricité devait se calculer suivant la consommation réelle à chaque location. Il explique que l'étalonnage du compteur n'était pas juste. Un nouveau réglage vient d'être réalisé. En conséquence pour la période du 31/12/2022 au 31/10/2023 la facturation sera établit comme suit :

- locations du 31/12/2022 au 30/04/2023 forfait de 120.00 euros
- locations du 01/05/2023 au 31/10/2023 forfait de 60.00 euros

-Facturation de l'eau et de l'assainissement

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide que la facturation de l'eau et de l'assainissement (abonnements et consommations) sera établie aux propriétaires des habitations à partir de l'année 2024.

- Devis et Questions diverses.

- Monsieur le Maire indique qu'une réunion avec le SIEG aura lieu en Mairie le 11 Octobre 2023 à 10 heures concernant les systèmes de chauffage.
- Travaux à prévoir : il est signalé un problème de lumière dans la petite salle de réunion de la salle des fêtes, à l'école voir le groom de la porte et un problème aux WC.
- Personnel : prévoir la création d'un poste d'adjoint technique à 35 heures en remplacement du poste à 28 heures.
- Demander un devis pour l'archivage.
- Acquisition du logiciel HEMERAS (gestion des délibérations, des registres administratifs...) 180.00 € TTC.
- Adressage : une date de livraison des plaques doit être donnée cette semaine.
- Ecole : sentier pédagogique (nouveaux panneaux).
- Revoir pour le prochain Conseil Municipal la répartition des heures de travail des employés communaux sur les services de la commune et les mises à dispositions.
- Chancelade : lecture du compte rendu de la réunion du 12 septembre 2023. Discussion sur le déroulement de la pêche au mois de Novembre. Un article va être envoyé pour publication si des habitants de la commune souhaitent participer.
- Salle des fêtes : il est à nouveau soulevé le problème du parquet lors des thés dansants.